

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018.

L'an deux mille dix-huit, le 21 du mois de Novembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le Mardi 27 Novembre 2018 à 20 h.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mme SALLÉ Mr PICANT, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mr CHUPEAU, Mme PAJOU, Mme de la TOUR, Mme ROUSSEAU Mme RAGOT, Mr TURCAUD.

EXCUSES: Mr MATHONNEAU, Mme BOUSSEAU Elodie.
Mme BOUSSEAU Elodie a donné procuration à Mme RAGOT Séverine.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 Octobre ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 9 Octobre est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1- ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT : REPRESENTANT DES EXPLOITANTS.
- 2- ACCEPTATION DE DON.
- 3- ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE.
- 4- TARIFS MUNICIPAUX 2019.
- 5- AMENAGEMENT DE ST HILAIRE : CONTRAT DE TERRITOIRE REGION.
- 6- AMENAGEMENT DE LA CAILLERE : AMENDES DE POLICE.
- 7- INDEMNITE DE CONSEILS
- 8- RUE DU ROC : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE.
- 9- ETUDE DIAGNOSTIC RESEAU ASSAINISSEMENT ET EAU PLUVIALE : CHOIX DU CABINET.
- 10- DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE SUR ETUDE DIAGNOSTIC.
- 11- QUESTIONS DIVERSES.

2018-11-01- ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ST PHILBERT DU PONT CHARRAULT : RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU.

Madame le Maire laisse la parole à Mr de BEAUSSE qui informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement de membre à l'association foncière de remembrement de St Philbert du Pont Charrault.
Mr de BEAUSSE propose Mr Jean Louis AUGUIN pour représenter les exploitants agricoles de la commune au sein de l'association foncière de remembrement de st Philbert du Pont Charrault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Mr Jean Louis AUGUIN représentant des exploitants pour la commune de Saint Hilaire du Bois, La Caillere St Hilaire.

2018-11-02 ACCEPTATION DE DON.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un don de 100€ de L'association des Parents d'élèves pour participer à l'achat des ordinateurs portables acquis à la rentrée dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le don de 100 € de l'association des parents d'élèves de l'école des petits marrons.

2018-11-03 ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un sinistre avec les camions communaux un remboursement d'assurance de 729.12 € nous est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le remboursement d'assurance d'AXA pour 729.12 €.

2018-11-04 TARIFS MUNICIPAUX 2019.

Madame le Maire présente les tarifs municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs municipaux suivants pour 2019 :

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2018	2019	2018	2019
SALLE MUNICIPALE - LA CAILLERE				
Vin d'Honneur (y compris eau + électricité)	45 €	45 €	55 €	55 €
Forfait chauffage	30 €	30 €	30 €	30 €
Banquet, Repas, Mariage, buffet, fête de famille (y compris eau + électricité)	200 €	200 €	260 €	260 €
Bal - Karaoké (y compris eau + électricité)	180 €	180 €	200 €	200 €
Forfait chauffage	50 €	50 €	50 €	50 €
Concours de cartes, loto (y compris eau + électricité)	80 €	80 €	100 €	100 €
Réunion - Congrès	0 €	0 €	0 €	0 €
Forfait eau - électricité	40 €	40 €	40 €	40 €
Forfait chauffage	50 €	50 €	50 €	50 €
Veille ou Lendemain de location	50 €	50 €	50 €	50 €
SALLE DU PETIT CLOS - ST HILAIRE	2018	2019	2018	2019
Vin d'honneur (y compris eau)	30 €	30 €	35 €	35 €
Forfait électricité	30 €	30 €	30 €	30 €
Déjeuner, dîner, lunch, buffet campagnard (y compris eau + électricité))	110 €	110 €	125 €	125 €
Congrès - réunion	0 €	0 €	0 €	0 €
Forfait chauffage	40 €	40 €	40 €	40 €
Veille ou Lendemain de location	20 €	20 €	20 €	20 €
SALLE POLYVALENTE DERRIERE LA MAIRIE	2018		2019	
Rassemblement Familiale	50 €		50 €	
Décès			30 €	
PARICIPATION AUX FRAIS	70 €		70 €	
CONCESSIONS CIMETIERES CINQUANTENAIRES	2018		2019	
Simple	55 €		55 €	
Double	110 €		110 €	
Cavurne	55 €		55 €	
Case columbarium : Redevance	400 €		400 €	
- Concession	55 €		55 €	
PHOTOCOPIES	Particuliers		Associations	
	2018	2019	2018	2019
A4 et A3 recto noir et blanc	0,30 €	0,30 €	fournissent papier	fournissent papier
A4 et A3 recto-verso noir et blanc	0,45 €	0,45 €	fournissent papier	fournissent papier
A4 recto couleur	1,00 €	1,00 €	0,70 €	0.70 €

A4 recto verso couleur	1,50 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €
A3 recto couleur	1,20 €	1,20 €	1,00 €	1,00 €
A3 recto verso couleur	2,40 €	2,40 €	2,00 €	2,00 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2018		2019	
Participation à l'Assainissement Collectif La Caillère et St Hilaire	1 500 €		1 500 €	
Raccordement en remplacement assainissement autonome	400 €		400 €	
TERRAIN	2018		2019	
St Hilaire ZD2 - 31 a 50 annuellement	0 €		0 €	
GARDERIE PERISCOLAIRE	2018		2019	
la 1/4 heure	1 €		0.5 €	
TERRAIN DE FOOT LA CAILLERE	2018		2019	
Jour (avec électricité)	40 €		40 €	
Soirée (avec électricité)	60 €		60 €	
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	2018		2019	
Inscription annuelle adulte	Gratuité		Gratuité	

2018-11-05 –AMENAGEMENT DE ST HILAIRE : CONTRAT DE TERRITOIRE REGION.

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement du centre bourg de Saint Hilaire :

Cet aménagement aura deux avantages :

- Situé à l'entrée du bourg, il permettra de faire ralentir les usagers de la RD 31 dès l'entrée en agglomération de Saint Hilaire du Bois.
- Le Parvis de l'Eglise Saint Hilaire, le passage surélevé et le parking pourront être traités avec un revêtement identique, reliant ainsi ces espaces entre eux et les rendant accessibles.

Cet espace étant traversé par la RD 31, la création d'un passage surélevé semble le moyen le plus adapté pour la mise en sécurité de cet ensemble.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la partie régionale du contrat de subventionnement appelé Contrat de Territoire sur l'aménagement de la traversée de St Hilaire du Bois.

Le coût total de ces travaux s'élève à 250 000 € HT. La commune a déjà sollicité la partie départementale sur ce projet (soit 68 006 €) et une enveloppe d'amendes de police (17 500 €).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE au Conseil Régional des Pays de la Loire une subvention au titre du contrat de territoire pour l'aménagement de sécurité prévu sur la Route Départemental 31 dans l'agglomération de Saint Hilaire du Bois.

DEMANDE une dérogation à la règle de non commencement des travaux dans ce dossier.

2018-11-06 AMENAGEMENT DE LA CAILLERE : AMENDES DE POLICE.

La traversée de l'agglomération de LA CAILLERE sur le territoire de la commune de LA CAILLERE ST HILAIRE n'est pas sécurisée. Notre bourg est un nœud routier où se croisent les RD 19, RD 8, RD 31, RD 23 et la RD 112. Le bourg est très circulé, les usagers ne respectent pas les limitations de vitesse et une grande place est laissée à l'usage des véhicules. Ainsi le piéton a peu d'espace de cheminement. Pourtant les nombreux commerces de la Commune mériteraient une accessibilité piétonne de qualité.

La commune de LA CAILLERE-SAINT HILAIRE s'est lancée dans une réflexion globale sur son bourg et souhaite réaliser un aménagement dans l'objectif de :

- Gérer de façon sécurisée les différents flux et types d'usages (voitures, poids lourds, piétons, vélos, engins agricoles, circulation et stationnement, transport scolaire) entrant et sortant de la commune.

- Améliorer le confort et la sécurité des circulations et des déplacements sur le bourg. Ceci en donnant une place prioritaire aux piétons et vélo et en améliorant l'accessibilité (y compris stationnement pour PMR et vélos), une attention toute particulière sera portée aux déplacements des jeunes enfants.
Une première tranche est prévue fin 2019 à hauteur du croisement de la RD 8 (Grand'rue – Rue de la Raffinerie) et de la rue de la mairie.

Dans ce cadre la commune souhaite solliciter une subvention au titre des amendes de police.

L'enveloppe financière estimée de ce projet est de 671 366 € HT de travaux.

La Commune de LA CAILLERE ST HILAIRE ayant une majoration petite commune, l'aide au titre des amendes de police peut aller jusqu'à 40% avec un plafond de 50 000 €.

Le montant maximum attendu pourrait donc être de 20 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE au Conseil Général de La Vendée une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité prévu sur le bourg de La Caillère dans l'agglomération de LA CAILLERE ST HILAIRE.

2018-11-07- RUE DU ROC : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Christian PEAUD concernant les travaux de réfection de voirie de la Rue du Roc. Ceux-ci se préparent pour une réalisation au printemps.

Dans ce cadre un relevé topographique de cette voie est essentiel.

Un devis correspondant à notre demande de relevé à la théodolite nous est parvenu du cabinet Veronneau Damien, Géomètre à Fontenay le Comte pour un montant de 1 789.20 € TTC €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le devis de l'entreprise VERONNEAU, Géomètre, pour la réalisation du relevé topographique de la rue du roc.

2017-09-08- DEMANDE D'INDEMNITE DU TRESORIER DE STE HERMINE 2018.

Mr POULARD, receveur municipal, nous a fait parvenir sa demande d'indemnisation pour sa mission de conseil auprès de la collectivité. Celle-ci s'élève à 427.39 € pour 360 jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas attribuer d'indemnité de Conseil au comptable public en 2018 pour cause de contrainte budgétaire.

2018-11-09A- ETUDE DE DIAGNOSTIC DES RESEAUX ASSAINISSEMENT.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du suivi de nos réseaux et au vu des exigences en matières environnementales actuelles, il est nécessaire pour la commune de La Caillère St Hilaire de faire réaliser une étude diagnostic.

Cette étude permet de repérer les défaillances du réseau (canalisations). C'est un état des lieux de la qualité de notre installation. Ainsi nous souhaiterions faire réaliser cette étude avant les travaux de renouvellement du réseau assainissement prévu lors de l'aménagement du centre bourg de La Caillère.

Plusieurs cabinets ont été sollicités pour cette étude.

Seul le cabinet SICAA a répondu à notre demande pour un montant de 20 240 € HT (24 288 € TTC).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VALIDE la proposition de l'entreprise SICAA, pour la réalisation des études de diagnostic assainissement sur la commune de La Caillère St Hilaire.

2018-11-09B- ETUDE DE DIAGNOSTIC DES RESEAUX EAUX PLUVIALES.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du suivi de nos réseaux et au vu des exigences en matières environnementales actuelles, il est nécessaire pour la commune de La Caillère St Hilaire de faire réaliser une étude diagnostic sur notre réseau d'eau Pluviale. Elle rappelle au conseil qu'aucun plan de recollement n'a jamais été réalisé et que cette donnée serait très utile dans la gestion de la voirie.

Cette étude permet de repérer les défaillances du réseau (canalisations). C'est un état des lieux de la qualité de notre installation. Ainsi nous souhaiterions faire réaliser cette étude avant les travaux de renouvellement du réseau pluvial prévu lors de l'aménagement du centre bourg de La Caillère.

Plusieurs cabinets ont été sollicités pour cette étude.

Seul le cabinet SICAA a répondu à notre demande pour un montant de 16 940.55 € HT (20 328.66 € TTC).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VALIDE la proposition de l'entreprise SICAA, pour la réalisation des études de diagnostic sur le réseau d'eau pluvial sur la commune de La Caillère St Hilaire.

2018-11-10-DEMANDE D'AIDE FINANCIERE SUR L'ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT.

Madame le Maire informe au Conseil Municipal que le Conseil Départemental et l'agence de l'eau soutiennent financièrement les études diagnostic assainissement.

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière à hauteur de 10 % du cout des études auprès département de la Vendée et à hauteur de 50 % auprès de l'agence de l'eau sous réserve de la validation du nouveau programme de financement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les aides financières dans le cadre des études diagnostics assainissement à hauteur de 10 % du cout des études auprès du département de la Vendée et à hauteur de 50 % auprès de l'agence de l'eau sous réserve de la validation du nouveau programme de financement.

2018-10-11 QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les illuminations de Noël s'installeront Lundi 10 Décembre. Elle demande des bénévoles au sein du Conseil Municipal pour aider le service technique. Messieurs Turcaud, Picant se portent volontaires.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Christian PÉAUD concernant le bulletin annuel. Celui-ci informe la commission information d'une prochaine réunion.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Christian PÉAUD concernant la numérotation des villages. Celui-ci explique que la distribution des numéros dans les villages est finie. Seules les résidences secondaires sans boîte aux lettres n'ont pas été destinataires de leur numéro.

Madame le Maire et Mr Yves PICANT informent le Conseil Municipal qu'une analyse juridique est en cours concernant la chaudière à granulés de la salle municipale.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Christian PÉAUD concernant l'organisation des services techniques. Celui-ci informe que Mr Yoann GIRAUD n'a pas encore pu être remplacé. L'appel ponctuel à des personnes extérieures a permis de parer aux travaux d'urgence. L'agent mis à disposition par Multiservice ne souhaite pas rester. Le Conseil Municipal est informé que le Centre de Gestion interviendra sur l'organisation du Service technique en début d'année 2019.

Madame le Maire informe que Mme Corine COULAIS est actuellement en formation d'approfondissement pour le diplôme du BAFD. Elle informe également que Mme Sandrine GERBAUD-GUENICHON est inscrite pour le diplôme du BAFA du 11 au 16 Février 2019.

Madame le Maire informe du Concert Mélomania Dimanche 2 Décembre 2018 à la Salle municipale. Etant absente, elle demande au conseil municipal qui pourra assister au concert pour représenter la commune. Mr de BEAUSSE informe qu'il assistera au concert.

Mr PUAUD souhaite informer des problèmes de déjections canines sur les trottoirs du centre bourg de La Caillère. Une information sera insérée dans le bulletin annuel.

Mr PUAUD demande si un covoiturage est prévu pour la réunion du SCOT qui se tiendra à St Michel en l'herm. Mme le Maire confirme, comme habituellement qu'un covoiturage est proposé.

Mr TURCAUD informe en tant que représentant auprès du Syndicat d'eau, que Vendée eau souhaite fermer le captage de la bonninière et rétrocéder les terrains à la commune.

Mr PÉAUD informe le Conseil Municipal qu'à la suite des travaux d'aménagement de St Hilaire des problèmes d'infiltrations d'eau sur une maison de bourg ont été signalés. Un rendez-vous avec Mr René Paul BOUDEAU a été organisé sur place. Un devis de travaux rectificatif a été demandé à Eiffage. Madame le Maire demande à Mr PÉAUD de faire un point avec Mr BOUDEAU concernant ce devis. S'il s'agit d'une mauvaise exécution de la part de l'entreprise ou bien une mauvaise conception du travail la commune ne réglera pas cette facture.

Mr PICANT informe que l'antenne Orange est montée, elle sera opérationnelle au printemps prochain.

Mme RAUD informe qu'à la suite de la réfection de la rue des fours à chaux par le département, un caniveau situé à l'entrée de la rue de la tannerie n'a pas été recréé. Cela provoque un écoulement important dans la rue de la tannerie. Mme le Maire charge Mr PÉAUD de ce dossier.

Mme ROUSSEAU informe que lors des activités de Yoga dans la salle municipale les participantes se plaignent du froid. Mr PICANT va faire le nécessaire pour revoir la programmation du chauffage.

Mr CHUPEAU Henri informe le Conseil Municipal de la naissance de son petit-fils, Léon, et offre un pot en son honneur.

La séance est levée à 21h35

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.